

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 25 novembre 2013**  
~~~~~

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL - PROJET 'CADRE / HORS CADRE'
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 25 novembre 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSSSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. David CABLAT, M. Sébastien LAINE, Mme Catherine JOSIEN, Madame Danielle MORALES, Mme Florence QUINONERO, M. Jean Pierre VANLUGGENE -M. Jean BOSCH suppléant de M. Jean-Marcel JOVER

Procurations :

M. Christian LASSALVY à Mme Maguelonne SUQUET, M. Jacky GALABRUN à M. Louis VILLARET, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Philippe SALASC, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Franck DELPLACE, M. Daniel REQUIRAND, M. Pascal DELIEUZE

Quorum : 25	Présents : 40	Votants : 43	Pour 43 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Considérant que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault souhaite proposer un projet s'adressant à l'ensemble de sa population en créant des liens entre artistes et publics par le biais du ressenti d'un territoire, de paysages, de points de vues photographiés et reconduits avec l'opération Observatoire Photographique du Paysage,

Considérant qu'en cohérence avec une des actions du Schéma d'Interprétation du Patrimoine de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à savoir l'Observatoire Photographique du Paysage – OPP, une résidence artistique fera intervenir des artistes de différentes disciplines, pour un regard croisé, sur la thématique CADRE / HORS CADRE,

Considérant que le projet Cadre / Hors Cadre s'inscrit dans un plan global culturel du territoire, qui se déroule sur plusieurs années :

- 2013 avec l'accueil de la compagnie *Cause Toujours*, sur un temps de résidence artistique visant à la création du spectacle *Tout ça pour te dire*. Les artistes proposent également une formation amateur de lecture à voix haute et de musiques improvisées, avec un spectacle final. Ils rencontrent également le public lors 6 rendez-vous.
- 2014 et 2015 avec la compagnie *L'Atalante* pour le projet Cadre / Hors cadre à partir de la fin du printemps.
 - o 2014 se concentre sur la partie création littéraire, ateliers de pratique artistique et littéraire et lectures performances dans les communes.
 - o En 2015, le projet se développera dans sa dimension de partage avec le public, par des spectacles amateurs sur le territoire et un spectacle professionnel à l'abbaye d'Aniane.

Considérant que l'objectif principal de cette opération est de mettre en relation les publics locaux avec une mémoire collective et une appropriation d'un patrimoine fort au travers d'actions associant partage et échange d'informations sous différentes formes,

Considérant que ces échanges et collectes mettront en exergue les notions de point de vue et de cadrage,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,

Plan de financement prévisionnel							
CADRE - HORS CADRE : RESIDENCE ARTISTIQUE ET LITTERAIRE							
Compagnie L'Atalante							
POSTES	DEPENSES			RECETTES			
	MONTANT (TTC)	MONTANT (HT)	TALIX FINANCIERS		MONTANT (TTC)	TALIX	
Commande écriture (Michaël GLUCK)	3 354 €	3 180 €	14%	Etat (DRAC)	5 900 €	21%	
Lectures dans 6 communes (1 comédien + Christine HUGEL)	3 361 €	3 186 €	14%	Conseil régional Languedoc-	5 900 €	21%	
Ateliers de pratiques artistiques (Michaël GLUCK + Christine HUGEL) 72 heures au total : 3 ateliers dans 6 communes	4 290 €	4 066 €	18%	Conseil général de l'Hérault	9 000 €	38%	
Spectacles amateurs répétitions & représentation sur 6 communes	3 696 €	3 503 €	10%				
				PART FINANCEURS	19 900 €	80%	
Création lecture performance (2 comédiens + Christine HUGEL)	8 996 €	8 502 €	34%	PART CCVM	4 697 €	20%	
TOTAL	23 697 €	22 437 €	100%	TOTAL (calculé sur TTC)	23 697 €	100%	

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,

- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 884 le 28/11/13

Publication le

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20131125-lmcl64525-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

